

SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST
« S.E.T.A.O. »

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 672.000.000 F CFA
Siège social : 22, rue des Foreurs - 01 BP 925 - Abidjan 01
R.C.C.M- ABJ-1950-B-1219

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le :

Mercredi 14 décembre 2011 à 11 heures
à l'hôtel IBIS PLATEAU – Salle IBISCUS – Abidjan

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
2. Approbation de ces rapports et des comptes annuels au titre de l'exercice 2010 – Quitus aux Administrateurs ;
3. Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique ;
4. Affectation du résultat de l'exercice 2010 ;
5. Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
6. Non renouvellement du mandat d'un administrateur ;
7. Nomination d'un nouvel administrateur ;
8. Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes Titulaires ;
9. Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes Suppléants ;
10. Pouvoirs pour dépôt et formalités.

Les actions doivent être déposées à la SOGEBOURSE - 01 BP 1355 ABIDJAN 01.

Les actionnaires désirant voter par correspondance pourront retirer un formulaire de vote par correspondance au siège social.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2011
- TEXTE DES RESOLUTIONS -

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, les approuve ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'ils ont été présentés et arrêtés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion à l'ensemble des Administrateurs pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, en approuve les termes.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 30.961.479 F CFA au Report à Nouveau dont le montant débiteur sera ainsi porté de 7.597.471.110 F CFA à 7.628.432.589 F CFA.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation en qualité d'Administrateur, faite par le Conseil d'Administration dans sa séance du 25 octobre 2011, de Nicolas de ROQUEFEUIL, demeurant 27 rue Robert de Flers – 75017 Paris (France), aux lieu et place de Christian TEUTSCH, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Eric DAY qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité d'Administrateur Ali BENCHEQROUN, demeurant 20 rue de Gui – Impasse Paimpol – Villa « Drikamalia » Aranfa-20160 Casablanca (Maroc) pour une durée de 6

années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de ERNST & YOUNG – C.C.C.A, Commissaire aux Comptes Titulaire, arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de KPMG – AUDITEURS ASSOCIES EN AFRIQUE, Commissaire aux Comptes Titulaire, arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat du Cabinet SIGECO, Commissaire aux Comptes Suppléant, arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat du Cabinet CONTINENTAL AUDIT, Commissaire aux Comptes Suppléant, arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités où besoin sera.